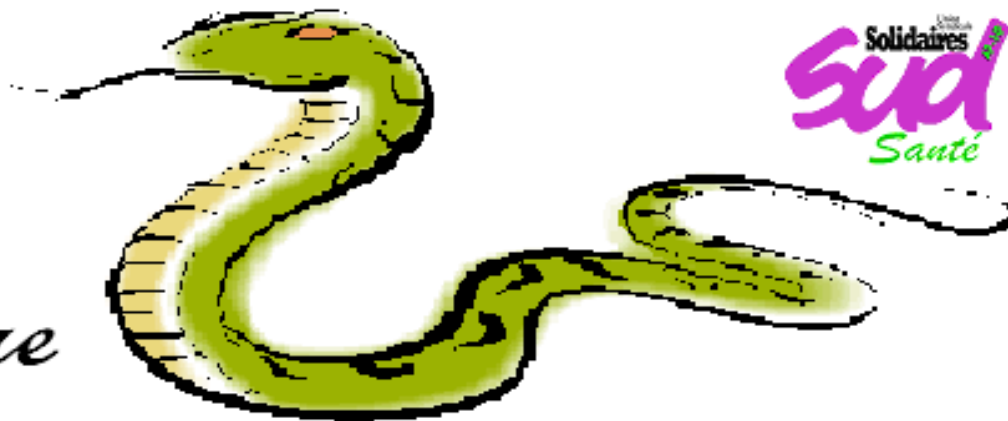


Langue de Vipère



Juillet-Août 2011

Sommaire

- Le Comité de Défense de l'hôpital Béclère est lancé
- Communiqué de presse du 22 juin 2011
- Les Nouveaux Pôles du Groupe Hospitalier 3B
- **EXCLUSIF Sud Santé :**
La Feuille de Route du nouveau DRH de l'APHP !
- ORDRES : Dernières nouvelles du front
- Vacances : « on les a bien méritées »
- AVIS DE CANICULE sur le service des Admissions Frais de Séjour !
- DOSAMAT et amélioration des conditions de travail !

**Création du
COMITE DE DEFENSE
DE L'HOPITAL
ANTOINE BECLERE**

**VENEZ-VOUS
INSCRIRE AU LOCAL
SUD SANTÉ**

LE COMITÉ DE DÉFENSE DE L'HOPITAL BÉCLÈRE EST LANCÉ !

Jeudi 23 juin au soir, s'est tenue à l'initiative de l'intersyndicale de l'hôpital Béclère, une réunion sur la Santé Publique à la Mairie de Clamart débouchant sur la création d'un Comité de Défense de l'hôpital Antoine Béclère.

Plus d'une centaine de personnes sont venus pour créer ce collectif en présence des Maires de Clamart, de Fontenay aux Roses, du Conseiller Général Verts des Hauts de Seine, et avec le soutien du député-maire de Bagneux.

Il est aussi soutenu par de nombreuses organisations dont Attac, la Coordination Nationale de défense des Hôpitaux de Proximité (CNCDHMP), Europe Ecologie Les Verts, le Front de Gauche, la Fédération Syndicale Unitaire, le Nouveau Parti Anticapitaliste, le Parti Socialiste, Sud Poste,...

Les personnes présentes se sont montrées très inquiètes sur la diminution de l'offre de soins dans notre territoire de Santé, elles ont été nombreuses à soutenir la démarche de création du Collectif de Défense. Prochainement des réunions auront lieu pour organiser ce comité et préparer les luttes à venir.

Nous vous proposons ainsi de vous inscrire pour faire vivre ce collectif et défendre votre outil de travail auprès des organisations syndicales de l'établissement.



0145374464



0145374326



0145374179



0145374484

A Clamart,
Le 22 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une réunion publique aura lieu le jeudi 23 Juin à 20 h 30 à la mairie de Clamart (92) pour constituer le collectif de défense de l'hôpital Antoine Béclère.

En effet, depuis son regroupement avec les hôpitaux de Bicêtre et Paul Brousse, on assiste à une politique désastreuse pour l'offre de soins publique sur le territoire.

Antoine Béclère, bien avant la loi HPST a toujours travaillé de concert avec les structures environnantes (Marie Lannelongue, Percy). Cet hôpital a toujours été au rendez vous budgétaire avec les trois derniers exercices excédentaires malgré la mise en place de la T2 A.

Sous prétexte de renforcer Bicêtre, Béclère se voit aujourd'hui dépossédé de son service de pneumologie, référence nationale de l'hypertension Artérielle pulmonaire.

Non content de retirer un service universitaire, c'est l'ensemble de la spécialité qui disparaît, ôtant à la population une offre de soins de spécialité pneumologique publique dans un environnement à dépassement d'honoraires.

Ce transfert risque à terme de déstabiliser tout le plateau technique (scanner, IRM, vasculaire) ainsi que les explorations fonctionnelles et la cardiologie.

Le projet alternatif sur l'obésité et la chirurgie septique, ainsi que les lits d'aval des urgences dont les financements ont été refusés cette année, ne répondent pas aux besoins de la population.

Faudra t'il que les patients insuffisants respiratoires du territoire, deviennent obèses pour coller au projet médical ? Alors que dans le même département, Ambroise Paré devient un centre de référence !

Ce projet alternatif, monté en catastrophe pour faire avaler le transfert de la pneumologie est une illusion et ne répond pas aux besoins de la population.

Le président du Comité Consultatif médical, le professeur Musset a démissionné de ses fonctions pour protester contre le démantèlement de l'hôpital.

Béclère avec un service de pneumologie, doit rester un hôpital universitaire seul garant d'un recrutement attractif.

Face aux inquiétudes des personnels, l'AP-HP fait la sourde oreille et laisse la directrice de Bicêtre dépecer l'hôpital.

La mort programmée d'un hôpital dynamique, renommé, et à l'équilibre budgétaire depuis 4 ans est un coup dur pour toute la population.

Nous alertons l'ensemble des élus, des usagers afin de défendre et de renforcer le seul hôpital public du territoire du 92 sud.

Pour l'intersyndicale,
David Treille
0632596476

Intersyndicale.Beclere@abc.aphp.fr

Réunion publique soutenue par les organisations locales :
Attac, EELV, Front de Gauche, FSU, NPA, PS, Sud Poste

Les nouveaux pôles de Béclère, Bicêtre et Paul Brousse

Le regroupement des hôpitaux A. Béclère, P. Brousse et Bicêtre oblige à revoir la configuration des pôles, comme partout sur l'APHP, ils seront désormais intersite. Le nouveau périmètre de ces pôles est aujourd'hui connu. Il correspond à la fois à une logique médicale et à un souci de ménager la susceptibilité de certains médecins. Même si la direction nous garantit que la mobilité ne se fera pas entre les 3 hôpitaux, ni entre les secteurs adultes et pédiatriques, nous restons dubitatifs devant la réalité du terrain aujourd'hui. Les organisations syndicales siégeant au CHSCT et CTCL ont refusé de voter sur le nouveau contour des Pôles qui ne sont là, que pour répondre à une logique purement comptable.



Pôle Neurosciences

Ce pôle de 238 lits et 44 places d'H d J avec 444 agents

Comprendra les services :

- Neurologie
- La Neuro-Pédiatrie
- La Neuro-Chirurgie
- La Neuro-Radio Adultes - enfants
- L'exploration fonctionnelle Neurologique
- L'OPH
- L'ORL - Chirurgie cervico-faciale
- La Psychiatrie de P. Brousse et de Bicêtre
- L'addictologie de P. Brousse, de Bicêtre et d'Emile Roux

Pôle Transplantation et Cancer

Ce pôle de 339 Lits et 62 places d'H d J avec 549 agents

Comprendra les services :

- Hépat. Gastro. Entero. de Bicêtre et de Béclère
- Hépat. Gastro. Entero Pédiatrique
- La chirurgie pédiatrique à orientation viscérale
- La chirurgie générale de Bicêtre et de Béclère
- La Néphrologie
- L'urologie
- La cancérologie de P. Brousse et de Bicêtre
- Le Département d'hépatologie de P. Brousse

Pôle Immunopathologie, Infections et Immunité

Ce pôle de 213 Lits et 33 places d'H d J avec 429 agents

Comprendra les services suivants :

- Les services de Médecine Interne, Infectieuse et d'immunologie clinique de Bicêtre, Béclère et P. Brousse (transfert sur Bicêtre avant fin 2011)
- Rhumatologie Adultes et Enfants
- Endocrinologie Adultes et Enfants
- La Réanimation Médicale de Bicêtre
- Le CDAG et CDIST de Béclère

Pôle Femme, Couple, Embryon, Enfants

Ce pôle de 150 Lits et 10 places d'HdJ avec 381 agents

Comprendra les services d'Antoine Béclère suivant :

- Biologie de la reproduction
- Pédiatrie
- Gynécologie obstétrique et médecine de la reproduction
- Réanimations pédiatriques et néonatales
- Urgences Enfants
- (Smur pédiatrique 92)

Pôle Femme, Mère, Enfants

Ce pôle de 170 Lits et 12 places d'HdJ avec 445 agents

Comprendra les services de Bicêtre suivant :

- Urgences Enfants
- Obstétrique et Gynécologie chirurgicale
- La Réanimation néonatale et pédiatrique
- Pédiatrie générale
- Médecine des Adolescents

Pôle Médecines Aiguës

Ce pôle de 177 Lits et 7 places d'H d J avec 810 agents

Comprendra les services suivants :

- Les SAU de Bicêtre et de Béclère
- Les Blocs Opératoires de 3 sites
- Les Réanimations chirurgicales des 3 sites
- Les Unités de Chirurgie Ambulatoires de Bicêtre et de Béclère
- L'orthopédie de Bicêtre et de Béclère
- La coordination prélèvement multi organes
- La Réanimation médicale de Béclère

Pôle Gériatrique

Ce pôle de 540 Lits et 7places d'H d J avec 621 agents

Comprendra les services suivants :

- les services de gériatrie aiguë des 3 sites
- SSR gériatrique et le SLD de Paul Brousse (ceux de Bicêtre auront tous migrés avant octobre 2011)
- Unité de soins palliatifs de P. Brousse

Pôle Thorax

Ce pôle de 128 Lits et 6 places d'H d J avec 187 agents

Comprendra les services suivants :

- Pneumologie de Bicêtre et Béclère (ce dernier devant peut-être être transféré sur Bicêtre en avril 2012)
- Centre du sommeil de Béclère
- Exploration Fonctionnelles Cardio - respiratoire de Bicêtre
- Cardiologie de Bicêtre et Béclère

Pôle Biologie, pathologie, Pharmacie

Ce pôle de 500 agents comprendra tous les laboratoires et les services de santé publique des 3 sites

Pôle Imagerie, Médecine nucléaire

Ce pôle de 204 agents comprendra l'ensemble des services de Radiologie et de médecine nucléaire des 3 sites

Exclusif : Voici la feuille de route du nouveau DRH de l'APHP !!!!

Le nouveau directeur des ressources humaines de l'AP-HP, Monsieur Poimboeuf a reçu, à son arrivée un mémento concernant la situation des relations sociales à l'AP-HP et sa feuille de route pour l'année.

Après lui avoir vanté le système informatique offrant d'importantes potentialités et des services mutualisés qui améliorent la performance (sic!) le document indique noir sur blanc s'être inspiré des grandes entreprises publiques et privées (espérons que ce n'est pas de France Télécom).

Pour ceux qui doutaient encore de l'hôpital « entreprise », la lecture de ce document ne laisse plus aucun doute.

On ne connaît pas le rédacteur de ce mémento mais il ne vit apparemment pas sur la même planète que nous :

- Un service informatique à importante potentialité mais incapable de calculer correctement les payes, les carrières, les avancements
- Des services mutualisés (retraites, AT) qui améliorent la performance et le service rendu (on croit rêver), quand les futurs retraités peinent à avoir le moindre renseignement jusqu'au moment de leur départ !
- Des DRH de groupes positionnés sur le dialogue social !!

Parlant des groupes, on peut présager la catastrophe pour l'usager des regroupements imbéciles comme à Pôle emploi.

Mais le plus grave, restent les projets de la direction générale pour les mois qui viennent :

- Suppression de 3500 emplois entre 2011 et 2014 (2000 emplois supprimés en 2009 et 2010)
- Diminution de 40 % de la promotion professionnelle
- Diminution des postes de directeurs de 30% mais « l'attention sur le traitement des situations individuelles doit rester une préoccupation permanente » on est rassuré pour les directeurs mais pour les autres ?
- Suppression des franchises pour maladie (déjà effectué par la loi de finance 2010)
- Limiter le cumul des RTT en privilégiant l'horaire en 7 h 36 puis renégocier le protocole en 7 H 30 ! tout en laissant les 12 h !!! (mais le schéma est explosif!)

- Supprimer la demi-cotisation ouvrière, - 3 % du salaire dans un contexte d'augmentation de la cotisation retraite et du gel des salaires
- Application du tarif CAF pour les crèches (*nécessitera une pédagogie habile !*)
- Nouvelles modalités de l'avancement et du calcul de la prime !

Risques professionnels et conditions de travail :

« Une extrême sensibilité sur ce sujet et notamment sur les suicides »

Il est vrai qu'avec tout ce que les personnels se prennent dans la figure depuis plusieurs années, les risques sont extrêmes !

On apprend que l'AP-HP doit à ses agents l'équivalent de 6000 emplois, que les heures supplémentaires ont encore augmenté et que les arrêts maladies se multiplient.

Là encore notre rédacteur sensible au climat social actuel écrit : *« la ligne est très délicate à tenir afin de ne pas tomber dans le syndrome d'autres grandes entreprises (France Télécom ?) dans une période où le CHSCT est utilisé comme l'arme ultime contre les dirigeants. L'affichage (et pas autre chose) du souci de l'employeur de promouvoir l'amélioration des conditions de travail doit viser à atténuer le message de « tout va mal » délétère pour les équipes.*

Affichage réalisé par la direction générale par le projet N° 16 des priorités 2011 : limiter les arrêts maladie en instituant un flicage général avec contrôle pendant l'arrêt et entretien à la direction après !

« Je vais bien, tout va bien » devra être la nouvelle devise des agents de l'AP-HP afin de tranquilliser nos dirigeants pour qu'ils puissent continuer à nous taper dessus sans entendre les cris de souffrance.

Bref une grosse opération de communication qui peine à masquer les coups reçus par les agents qui payent l'absence de financement des hôpitaux, les déficits et des investissements pharaoniques dans des locaux surdimensionnés (Pitié, Necker, Cochin, HEGP) , un système informatique devenu rente de situation pour les fournisseurs.

Alors que le budget des emplois représente en général plus de 65 % du budget total dans un CHU, il ne représente à l'AP-HP que 61,9 % !

.../...

.../...

D'autres solutions existent mais il s'agit d'afficher la commande du gouvernement : supprimer des fonctionnaires et faire monter la précarité dans les hôpitaux.

Demain, c'est même l'embauche sur CDI qui sera possible dans la fonction publique !

Le syndicat est un outil au service des salariés. Ils doivent s'en servir pour lutter contre cette politique de casse de l'emploi, de destruction des équipes, de baisse de la qualité des soins.

Les militants de SUD santé sont à vos côtés pour défendre un service public de qualité répondant aux besoins de la population.

SUD santé sera toujours présent pour défendre le droit des salariés face à une administration obnubilée par la recherche d'économies à court terme.

ORDRES : dernières nouvelles du front

Pour l'ordre infirmier, les députés UMP qui nous avaient promis un amendement mettant fin à l'obligation d'adhérer et de cotiser, se sont retrouvés mis en minorité dans la commission des affaires sociales. Résultat l'amendement du député Yves Bur a été rejeté notamment grâce aux interventions de soutien sans faille de J.P. Door, député maire UMP de Montargis (curieusement, il n'y a aucune trace de ses interventions sur son blog pourtant bien fourni d'informations fondamentales comme son élévation au grade de Chevalier de l'Ordre de la valeur du Cameroun. Ah ! L'Ordre, il n'y a que ça de vrai ! On n'oublie pas non plus les brillantes interventions de Xavier Bertrand qui lui aussi a volé au secours de l'ordre infirmier.



Pour certains syndicats l'ordre était déjà mort. A SUD nous sommes plus réalistes et tant que la loi ne sera pas changée, nous ne serons pas tranquilles et nous continuerons l'action. Il faut que les parlementaires se bougent les fesses. Attendre maintenant une mort bancaire annoncée pour cet été comme le préconisent certains autres députés de l'UMP, embarrassés par cette affaire, est un moyen pour le gouvernement de ne pas avoir à assumer la décision politique de l'abrogation. Pour eux, la fin de l'ordre infirmier porte le danger d'une remise en cause des autres ordres professionnels. Si l'existence des autres ordres est si fragile, c'est qu'au sein même de certaines communautés professionnelles comme les médecins, des voix s'élèvent toujours plus nombreuses contre les organisations ordinaires. Nous n'oublions pas les kinés et les pédicures podologues qui se sont courageusement battus contre la mise en place forcée de leurs ordres respectifs.

Alors pourquoi vouloir faire vivre à tout prix cette survivance des organisations corporatistes de l'ancien régime remise au goût du jour pendant l'occupation par Vichy et son maréchal ? Ne serait-ce pas pour contrer la place des syndicats dans le secteur de la santé et avoir des interlocuteurs aux... ordres ?

Avec ses 10 millions d'euros de déficit bancaire l'ordre infirmier est dans une situation proche de l'état grec. Notre Papandréou ordinaire, qui porte un nom plus trivial, s'accroche pourtant comme une forcenée. Elle a été confirmée dans ses responsabilités de présidente nationale, malgré les déficits, malgré le marché accordé par l'ordre national à l'entreprise de son frère dans des conditions pour le moins discutables, malgré l'effondrement du conseil des Yvelines, son département, qui survit illégalement, miné par les démissions de la plupart de ses membres.

Son maintien à la tête de l'ordre national est fragile, c'est par 21 voix contre 20, qu'elle a sauvé sa peau fin mai. Mais en confirmant sa présidente, l'ordre infirmier a confirmé sa politique et sa nature profonde, le mépris de la démocratie et des infirmier(e)s.

Les élections prévues en avril pour le renouvellement des conseillers ordinaires n'ont pas eu lieu et, déjà sans légitimité démocratique avec la participation lamentable au précédent scrutin, les voilà maintenant sans légitimité légale. Jusqu'où continuera cette farce de mauvais goût ?

ABROGATION DES ORDRES PROFESSIONNELS !

Vacances : "On les a bien méritées !"

A l'approche de l'été, ce refrain est répété à l'envi. Alors bien sûr on les a méritées en subissant tout au long de l'année le manque de personnel, le manque de repos, un salaire au rabais, le mépris des donneurs d'ordres et ça, des ordres et des vociférateurs d'ordres, on n'en manque pas. C'est la chose la mieux partagée dans nos établissements. Mais au fait, les vacances sommes-nous obligés de les... mériter ?

Petit rappel, les congés payés, ce sont les batailles syndicales de nos aînés qui ont permis de les arracher au patronat dans le privé comme dans le secteur public. Rappelons-nous nos aînés parlant du front populaire, de leurs premières vacances, des virées en vélo à la mer, à la montagne ou plus simplement au bord de la rivière la plus proche.

Et rappelons-nous des jérémiades du patronat qui criait à la faillite devant tous ces "privilèges" exorbitants cédés aux ouvriers et salariés de l'époque. Toujours le même discours rétrograde.

Rappelons-nous aussi de l'accommodement, quatre ans plus tard, d'une grande partie de la bourgeoisie française qui a lamentablement préféré Hitler au front populaire.



Rappelons-nous que les quarante heures de 1936 ont fait leur apparition dans les hôpitaux en... 1968 et qu'il aura fallu attendre 1978 et la grève historique de l'hôpital d'Orléans, à la pointe de ce mouvement, pour que Simone Veil nous reverse, avec la prime des 13 heures, la perte de salaire provoquée par le passage de 45 à 40 heures.

De vieilles histoires ? Malheureusement non. Ils sont toujours là, toujours aussi malfaisants et méprisants dans leur discours et dans leurs actes. La haine des salariés et des pauvres est toujours le moteur de leur pensée et la soif d'exploiter est encore plus inextinguible qu'il y a 70 ans.

Alors ils nous disent que c'est difficile pour organiser les établissements pendant l'été, qu'on leur complique

drôlement la vie, qu'on leur coûte cher, et que pour les remplacements ils aimeraient bien, mais qu'ils ne peuvent pas. Impuissants ? Mais non, ils n'ont pas besoin de viagra pour essayer de nous baiser en permanence. C'est dans leur nature et dans leurs missions. C'est pour ça qu'on les paye.

Alors aucun complexe, aucune gêne.

Les vacances ils nous les doivent car c'est un droit. Pas besoin de courber l'échine, de ravalier notre dignité pour en bénéficier. **Un droit !**

Et les textes disent que l'été c'est au moins trois semaines de vacances, et pas besoin de rendre des dimanches ou de prendre ces trois semaines en petits morceaux au gré de leurs lubies.

Admissions/frais de Séjour

Le 30 mai dernier, le syndicat Sud Santé a fait un deuxième Danger Grave et Imminent dans le service des Admissions Frais de Séjour avec RETRAIT d'agent ! Ce service devenait invivable, la température dépassait les 28° à 10h du matin, l'air y est irrespirable et la ventilation fait un bruit épouvantable. Nous avons alerté la direction dès leur emménagement dans les nouveaux locaux, nous avons fait un premier Danger le 11 avril. Des agents se sont intoxiqués avec pour certains des allergies très importantes ! Cela est sûrement dû au fait que l'entreprise de ventilation a décidé de mettre de la laine de verre (cancérogène !!!) dans les gaines pour atténuer le bruit !!!

Nous avons donc décidé d'appliquer le code de travail et de faire valoir le droit de retrait, la direction se devant de protéger son personnel et de les faire travailler dans des conditions de travail normales. Les personnels sont donc délocalisés dans l'hôpital le temps que les travaux nécessaires soient fait pour que ceux puisse réintégrer leurs locaux. Nous avons convoqué un CHSCT le 8 juin en présence de l'inspection du travail pour que soit enfin entendu le mal-être de toute l'équipe ! D'ailleurs nous avons finalement bien fait de faire ce retrait car quelques jours plus tard le service a été inondé suite à d'autres problèmes liés aux locaux !!

DOSAMAT

Le même jour au CHSCT nous avons appris que les DOSAMAT exigés par le CHSCT de Béclère et inscrit au PAPRIACT avait été invalidé par Bicêtre. Cet appareil sert à doser les dilutions pour éviter que les agents ne s'intoxiquent ! Nous avons proposé au directeur de faire un autre retrait d'agents au bloc opératoire. Curieusement, nous avons appris que le jour même cet achat avait été finalement validé par Bicêtre. Comme quoi il va falloir être vigilant ! Ils sont capables de TOUT même de faire des économies avec NOTRE SANTE !!!

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Pour ceux qui veulent la solution, elle est affichée sur le panneau à coté du local Sud !

Niveau Cauchemar :

1		2	8		3			
8			4				9	
						4		
2	1			7			8	
		5				1		
	6			5			4	2
		3						
	2				9			1
			6	8	5			4

Pour avoir plus d'informations... N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>

Contact : 06.32.59.64.76